

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE
VILLE DE MARLY

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE
DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

RELATIVE A LA REALISATION DES ETUDES ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE
GABRIEL PERI ET DE LA RUE CARPENTIER A MARLY

ENTRE

La **ville de Marly**, dont le siège est situé Place Gabriel Péri – 59770 MARLY, représenté par son maire en exercice, Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du **XXX**, d'une part,

ET

la **Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole**, dont le siège est situé 2 place de l'Hôpital Général – 59305 VALENCIENNES Cedex représenté par son Président en exercice, Monsieur Laurent DEGALLAIX, agissant en application d'une délibération du Conseil Communautaire du **10 Juillet 2020** et de la décision n° **XXX-22**, d'autre part.

Vu

- La Convention de Délégation de maîtrise d'ouvrage du 6 novembre 2021 relative à la réalisation des études et des travaux d'aménagement de la place Gabriel Péri et de la rue Carpentier à Marly

Ceci étant exposé, les articles 6 et les annexes 1 et 2 sont modifiés ainsi, par ajout ou correction des éléments suivants :

ARTICLE 6 – Financement

« Prise en charge financière par la ville de Marly :

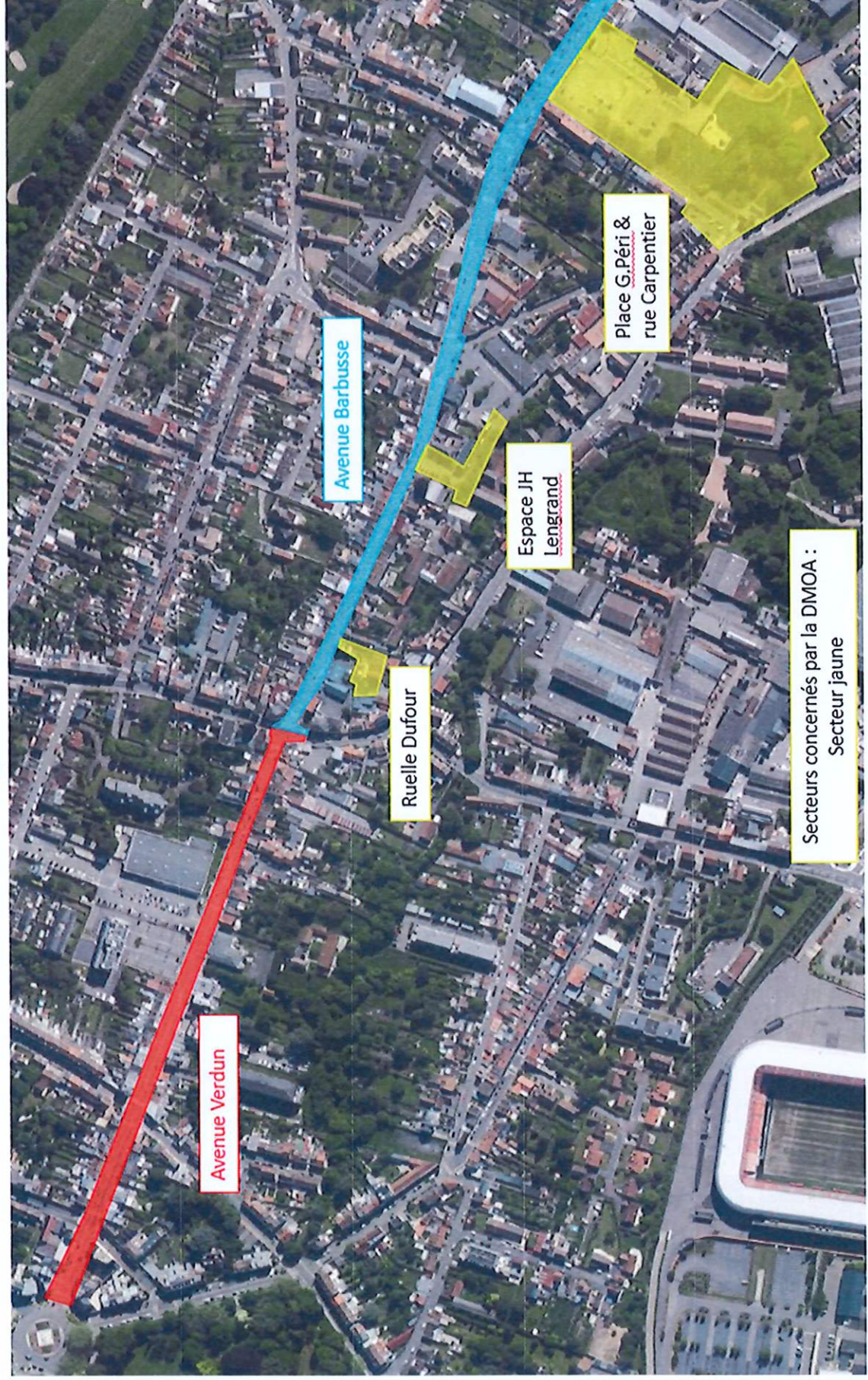
- Des études de maîtrise d'œuvre relatives à la place, à la rue Oscar Carpentier, à la ruelle Dufour (hors démolition) et à l'espace Jules Henri Lengrand (DIA, Schéma d'intention urbain, ESQ, parti d'ensemble, AVP, PRO, DCE, ACT, PA, MC1, MC2, MC3, études cas par cas),
- Du suivi des travaux (DET, VISA, AOR, OPC, parfait achèvement),
- Des travaux d'aménagement comprenant :
 - La refonte de la place G. Péri y compris toutes ses sujétions
 - La réhabilitation de la rue Oscar Carpentier, la ruelle Dufour et l'espace Jules Henri Lengrand avec sa connexion au parking du supermarché Lidl
 - La mise en lumière de l'hôtel de Ville

Récapitulatif estimatif	Travaux d'aménagement
Montant des travaux	3 568 098,86 € HT soit 4 281 718,63 € TTC Dont Place Gabriel Péri et rue Carpentier : 2 977 216,68 € HT Ruelle Dufour : 260 667,12 € HT Espace JH Lengrand : 330 215,47 € HT
Provision pour divers et aléas (démolitions diverses, données inconnues au moment de l'écriture du marché,...) (5% environ)	178 404,94€ HT soit 214 085,93 € TTC
Quote-part Maîtrise d'œuvre	196 946,47 € HT soit 236 335,76 € TTC
TOTAL	3 943 450,27 € HT soit 4 732 140,32 € TTC

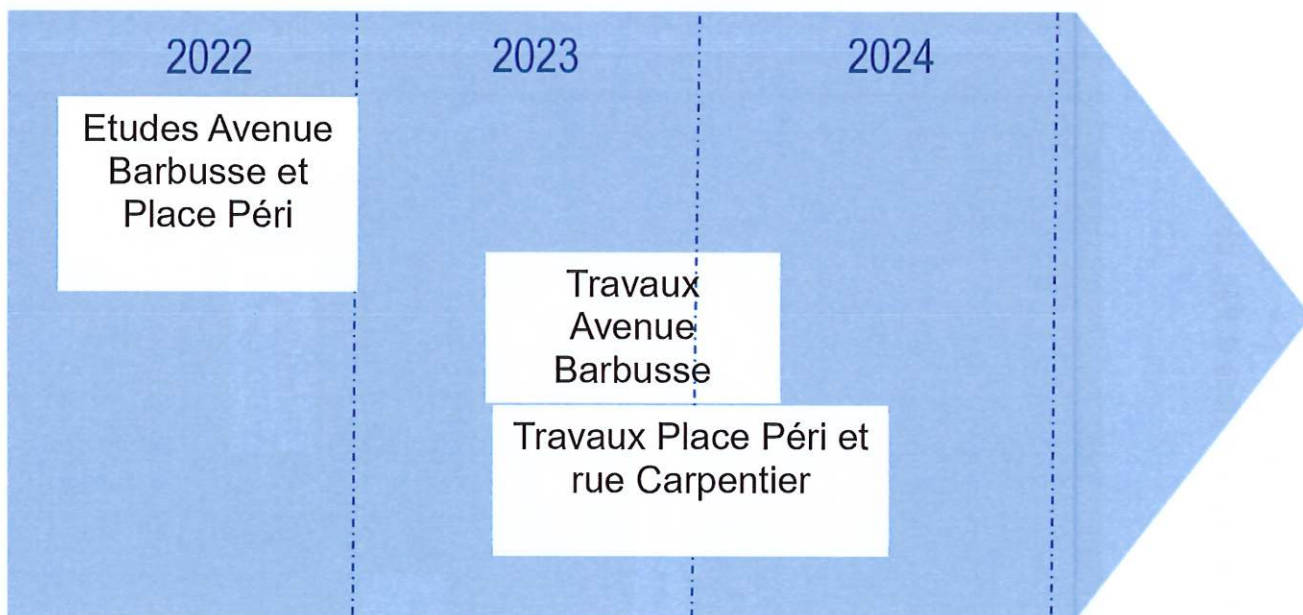
Les modalités de versement des fonds sont les suivantes (études de maîtrise d'œuvre + travaux):

- a) Versement de 20 % de la participation de la ville, sur présentation par Valenciennes Métropole, de l'ordre de service de démarrage des travaux par lot.
- b) Versement de 40 % de la participation de la ville, au titre de l'année 2024, à la date anniversaire de la signature de la présente convention et sur présentation d'un état des factures acquittées signé par le représentant légal de Valenciennes Métropole, accompagné de la copie des factures correspondantes.
- c) Versement du solde de 40% de la participation de la ville à la fin des travaux, sur présentation des PV de réception (EXE 6 ou EXE 9 le cas échéant) et d'un état des factures acquittées signé par le représentant légal de Valenciennes Métropole, accompagné de la copie des factures correspondantes. »

ANNEXE 1 – Plan de localisation du projet de requalification des avenues de Verdun et Henri Barbusse, de la place G. Péri, de la rue Oscar Carpentier, la ruelle Dufour et l'espace Jules Henri Lengrand



ANNEXE 2 – Planning prévisionnel



A Marly, le

Le Maire de Marly

Jean-Noël VERFAILLIE

Le Président
de la Valenciennes Métropole

Laurent DEGALLAIX